

Le rôle et la place des parents d'élève

Votre enfant va être scolarisé au collège ou au lycée Jules Ferry et vous aurez à jouer un rôle important au sein de notre communauté scolaire. Votre implication est essentielle dans la réussite scolaire de votre enfant grâce au suivi réalisé à la maison mais aussi grâce au lien créé avec les professeurs et conseillers principaux d'éducation qui suivent les élèves tout au long de l'année scolaire. Votre place est aussi importante dans la vie de l'établissement, les parents sont en effet membres de nombreuses instances de la cité scolaire.

Suivi des enfants :

Professeur principal et Conseiller Principal d'éducation (CPE). Il est important de repérer dès la rentrée les noms du professeur principal et du conseiller principal d'éducation (CPE) qui assureront le suivi de chaque élève. Ils seront vos interlocuteurs pour le suivi des résultats, celui des absences et retards, mais aussi pour tout sujet qui vous semble important pour la réussite de votre enfant.

Logiciel pour le suivi de scolarité :

Le site Monlycée.net vous permettra l'accès au logiciel de suivi de scolarité Pronote. Ce logiciel permet de suivre l'emploi du temps, les devoirs, les absences, les notes, mais aussi de contacter les professeurs et CPE.

Implication dans les instances :

Il existe au collège et au lycée plusieurs instances où sont présents les parents d'élèves. Il est important que les parents y participent ou qu'ils soient en contact avec leurs représentants.

- Conseil de classe : Les conseils de classe se tiennent 3 fois par an. C'est le lieu pour faire le bilan du travail et de l'attitude de la classe mais aussi de chaque élève et pour prendre les décisions d'orientation. Deux représentants de parents y sont présents. Vous pouvez être l'un d'entre eux ou prendre contact avec eux pour faire des remarques, avoir un retour sur la classe ou sur votre enfant. Les représentants sollicitent, avant le conseil, les familles dont ils ont les coordonnées et rédigent ensuite un compte-rendu qui est alors transmis aux autres parents de la classe. Ce sont les associations de parents qui donnent la liste des noms des représentants aux conseils de classe.

- Conseil d'administration (CA) : le CA est l'autorité délibérante du collège et du lycée, il se prononce notamment sur le projet pédagogique, le budget, les voyages et sorties. Le CA est composé de l'équipe de direction, de professeurs, d'agents, d'élèves et de parents. Les membres sont élus en début d'année scolaire. Il est important que des parents se portent candidats et que chaque parent participe à l'élection.

- Autres instances : les parents participent à beaucoup d'autres instances : commissions éducatives, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, foyer sociaux éducatif (FSE), commission restauration, conseil de la vie lycéenne, collégienne (CVL, CVC)...

Autorisation de transmission des coordonnées aux associations de parents d'élèves

Nom de l'élève : Prénom de l'élève : Classe :

Afin de pouvoir être contacté par les représentants de parents d'élèves, il est nécessaire que l'établissement leur communique vos coordonnées. Votre autorisation préalable est pour cela nécessaire.

Représentant légal 1: Nom : Prénom:..... Autorise N'autorise pas

Signature :

Représentant légal 2: Nom : Prénom:..... Autorise N'autorise pas

Signature :